



Taxes d'habitation ou fonciere

Par **pitochepg**, le **30/09/2010 à 16:09**

Bonjour,

Nous allons bientôt faire construire une maison et nous envisageons de construire un garage indépendant de la maison au fond du terrain. Nous aurions voulu savoir quelle superficie ne faut-il pas dépasser pour notre garage pour ne pas payer de taxes (habitation ou foncière). Cordialement.

Par **mimi493**, le **30/09/2010 à 18:19**

Si le garage est une dépendance (au sens de la loi), il sera imposé dans le lot avec le terrain et le bâtiment principal. Il augmentera la taxe d'habitation puisque la maison aura alors une valeur locative plus élevée

Par **pitochepg**, le **01/10/2010 à 22:20**

Je suis d'accord avec vous mais on m'a dit que je ne devais pas dépasser 20m² pour mon garage pour ne pas payer de taxe foncière . Est ce vrai ou non ?

Par **mimi493**, le **02/10/2010 à 03:17**

Demandez aux impôts.

Mais si c'est une dépendance, de toute façon, ça sera inclus dans l'impôt foncier de du terrain

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 16:09**

Principe n° 1 sur le net : le spammeur ne fait la promotion que des sites pourris

Par **mimi493**, le **16/11/2010 à 15:12**

Non, le spam est aussi envoyé sur les forums. Et vu que vous l'avez retiré, vous en êtes pleinement conscient